

**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7  
FÉVRIER 2023**

**0. Procédures d'ouverture**

**0.1 Ouverture à 12h16**

*Dûment proposé*  
*Dûment appuyé*  
*AU*

**0.2 Præsidium**

Que Chanel Vincent-Dubé et Quentin Baudens assurent respectivement l'animation et le secrétariat de l'assemblée.

*Dûment Proposé*  
*Dûment Appuyé*  
*AU*

**0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Que l'ordre du jour se lise comme suit:

**0. Procédures d'ouverture**

**0.1 Ouverture**

**0.2 Præsidium**

**0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**0.4 Lecture et adoption du procès-verbal**

**0.5 Avis de motion**

1. Avis de motion
2. Élections
3. Budget
4. Administration
5. Procédures de clôture
  - 5.1 Questions à l'exécutif
  - 5.2 Varia
  - 5.3 Levée

*Proposé par*  
*Appuyé par*

*Dûment Proposé*  
*Dûment Appuyé*

**0.4 Lecture et adoption du procès-verbal**

Que l'on adopte le procès-verbal du 27 septembre et 29 novembre 2022.

## 0.5 Avis de motion

### 1. Traitement avis de motion

#### 1. Ajout d'un poste de déléguée aux campus externes au conseil exécutif

Que le chapitre 4 de la charte de la SOGEECOM portant sur son conseil exécutif soit modifié soit modifié des manières suivantes :

Que le libellé de l'article 44 portant sur la composition du conseil exécutif soit remplacer par  
« Article 44 : Composition

Le conseil se composent d'au plus dix(10) et dix-huit (18) adjointes, élues par l'Assemblée générale comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles qu'elles sont définies dans les articles 49 à 57. Il s'agit de la déléguée à la coordination, de la déléguée aux affaires internes, de la déléguée aux affaires externes, de la déléguée à la pédagogie, de la déléguée à l'information, de la déléguée à la mobilisation, de la déléguée à l'animation culturelle, de la déléguée à la trésorerie, de la déléguée aux affaires féministes, de la déléguée à la formation continue et de la déléguée au campus externes. Les adjointes à l'exécutif sont également considérées comme des exécutantes. »

Que le libellé de l'article 62 portant sur le quorum de l'exécutif soit remplacer par:

« Article 62 : Quorum

Le quorum de toute réunion du Conseil exécutif est fixé à la moitié plus un (1) des postes de déléguées comblés à l'exécutif, la présence de la déléguée à la formation continue et de la déléguée au campus externes ne sont toutefois pas requise et ne comptent pas dans le quorum »

Que soit ajouté le nouvelle article 60 suivant:

« Article 60 : La déléguée au campus externes Elle : a) Assure le lien entre les campus externes, c'est-à-dire les campus situé au 6220 Sherbrooke Est et au 2030 boulevard Pie-IX, et le campus principale, c'est-à-dire le campus situé au 3800 Sherbrooke Est ; b) Est la porte-parole officielle de la SOGÉÉCOM auprès des instances des campus externes ; c) Récolte et traite les plaintes pédagogiques des campus externes ; » Que les articles succèdent le nouvelle article 60 soit décalé de manière à maintenir l'ordre actuel

*Proposé par Arthur  
Dûment appuyée  
AU*

### 2. Modification de la politique de demande de dons

Que les deux paragraphes suivants soient ajoutés à la politique de demande de dons :

#### « 5. Traitement des demandes de dons

Le traitement des demandes de dons se doit d'être fait au minimum une fois à la session d'automne et une fois à la session d'hiver et qu'en se sens, le montant de la case budgétaire allouée aux dons soit réparti sur les deux sessions.

### 6. Diffusion

Le conseil exécutif a la responsabilité de diffuser largement les périodes de demandes de dons et la présente politique de sorte à ce qu'une majorité des membres puissent en prendre connaissance »

*Dûment Proposé*

*Dûment Appuyé*

AU

### **3. Campagne d'affiliation à une association étudiante nationale**

Que la SOGÉÉCOM tienne une campagne d'affiliation

Que la question traitée soit la suivante :

La SOGÉÉCOM devrait-t'elle s'affilier au regroupement d'associations étudiantes fondé en congrès le 18 et 19 février 2023?

Que Mélianne Bricault Quintal soit la directrice de la campagne d'information

Que Jaouad Laroussi soit le secrétaire de la campagne d'information

Que la campagne d'information ait lieu du 27 février au 14 mars

Que le vote sur l'affiliation ait lieu le 14 mars en assemblée générale spéciale

Que la directrice et le secrétaire ne soit pas rémunérer pour leur rôle pusqu'iels sont les employé.e.s de la SOGÉÉCOM

Que les comité partisan ait accès à un budget de 500\$ pour leur activité, excluant les services offerts par la SOGÉÉCOM

Que le présidium de l'assemblée générale de vote soit rémunéré selon les normes de la SOGÉÉCOM

Que l'exécutif organise l'assemblée générale de vote

*Dûment Proposée*

*Dûment Appuyée*

AU

## **2. Élections**

Que l'on tiene l'élection des exécutifs de la SOGÉÉCOM, du TDU (journal étudiant le Trait d'Union), du CREM (Radio étudiante) pour l'hiver 2023;

Que pour chaque poste présenté par l'animation (1minute), les candidats et candidates aient une période de présentation de 2 minutes, suivie de questions-réponses de 3 minutes et que l'on passe au vote à main levée en l'absence des candidat-e-s;

Que l'on accepte les candidatures spontanées pour les postes qui n'ont pas eu de candidatures à l'avance

Que les postes de délégué.es ayant reçu une seule candidature soient élu.es en bloc

Que les postes d'adjoint.es ayant reçu un nombre de candidatures égales ou inférieures au nombre prévu à la charte soient élu.es en bloc.

*Dûment Proposée*

*Dûment Appuyée*

AU

## **Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM**

Postes de délégué.es

Elki Mercier se présente au poste de Déléguée à la coordination.  
Anais Parthenais se présente au poste de Déléguée à la mobilisation.  
Florence Harnois présente au poste de Déléguée à la pédagogie.  
Jasmine Lefebvre se présente au poste de Déléguée à l'animation culturelle.  
*Élu.e.s en bloc*  
AU

Sophie Bouchard se présente au poste de Déléguée aux affaires féministes.  
*Élu.e*  
AU

Justin se présente au poste de Déléguée aux campus externes  
*Élu.e*  
AU

Postes d'adjoint.es

Julie Briand se présente au poste d'adjointe à l'externe.  
*Élue*  
AU

Ludo se présente au poste d'adjoint-e à la mobilisation  
Léa se présente au poste d'adjoint-e aux affaires féministes  
Billy se présente au poste d'adjoint-e à la pédagogie  
Olivia se présente au poste d'adjoint-e à l'animation culturelle  
Jordan se présente au poste d'adjoint-e à la trésorerie  
*Élu-e-s en bloc*  
AU

### ***Conseil exécutif du Comité Radio Étudiante de Maisonneuve***

Benoit se présente au poste de Responsable informatique  
*Élu.e*  
AU

Carla se présente au poste de Secrétaire aux affaires internes  
Jordan se présente au poste de Secrétaire aux affaires internes

Proposition privilégiée de permettre deux questions supplémentaires  
AU

Carla est élue à MAJORITÉ

Benoit se présente au poste de Responsable informatique  
Mathis se présente au poste de Secrétaire aux affaires externes  
Jordan se présente au poste de Secrétaire aux informations  
*Élu-e-s en bloc*  
AU

### ***Conseil exécutif du Trait d'union (Journal)***

Noah Boisjoli Jebali se présente au poste de Rédacteur en chef.  
Émile Arsenault se présente au poste de Cheffe de pupitre tribune libre  
Pauline Jodoin Rouleau se présente Trésorière  
*Élu-e-s en bloc*  
AU

Billy se présente au poste de Cheffe de pupitre à l'interne.  
Kida se présente au poste de Cheffe de pupitre aux arts et spectacles.  
*Élu-e-s en bloc*  
AU

## **2. Budget**

Que la permanence administrative fasse une présentation de cinq minutes des révision budgétaires de l'hiver 2023.  
*Dûment Proposée*  
*Dûment Appuyée*  
AU

Proposition privilégiée d'une période de question de (X min)  
*Dûment Proposée*  
*Dûment Appuyée*  
AU

Que l'on adopte la proposition révision budgétaire telle que présentée.  
*Dûment Proposée*  
*Dûment Appuyée*  
AU

## **4. Administration**

Considérant que plusieurs étudiant.e.s rapportent à la SOGÉÉCOM des expériences similaires de racisme systémique présent au sein de l'administration, et que ces expériences sont répandus dans les différents départements d'enseignement, les services aux étudiants et les professionnels du collège de Maisonneuve;

Considérant que la politique de harcèlement du collège ne reconnaît pas la SOGÉÉCOM comme organe représentant des étudiant.e.s, et ce, malgré son obligation de le faire en vertu de la loi 32;

Considérant que le racisme des membres du personnel et des enseignant.e.s envers les étudiant.e.s est souvent banalisé par l'administration et que les plaintes concernant le racisme ne sont pas traitées de manière transparente, laissant souvent ces plaintes sans suivi;

Considérant que la situation au sein de l'administration ne semble pas s'améliorer, mais plutôt se dégrader;

Considérant qu'aucune action n'a été prise de la part de l'administration face à ces enjeux;

Considérant que le Conseil d'administration du Collège de Maisonneuve a décidé, à la demande du président du CA, de prolonger le mandat de la directrice générale jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que ni le Règlement numéro 1 sur la gouvernance du Collège de Maisonneuve, ni le Règlement sur le renouvellement et la nomination du directeur général et du directeur des études ne prévoient de procédure ou de processus pour une telle prolongation de mandat ;

Considérant que le Conseil d'administration a justifié sa décision par la « situation exceptionnelle » dans laquelle le Collège se trouve et son évaluation unilatérale des réalisations de la directrice générale ;

Considérant que, dans ce processus, le Conseil d'administration a négligé de consulter la communauté du Collège de Maisonneuve et a failli d'assurer que l'avis du personnel et de la population étudiante soit pris en compte.

Que la SOGÉÉCOM dénonce le racisme systémique présent au sein de l'administration du collège et son inaction face à cette problématique;

Que la SOGÉÉCOM dénonce l'omission et réclame d'être inscrite comme organe représentant les étudiants dans la politique d'harcèlement du collège de Maisonneuve lors de la dénonciation et de la prise en charge d'une situation d'harcèlement;

Que la SOGÉÉCOM lutte activement pour défendre ses membres du racisme institutionnel et qu'elle fasse pression sur l'administration du collège pour assurer un environnement exempt d'oppression.

Que la SOGÉÉCOM dénonce le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la directrice générale ;

Que la SOGÉÉCOM utilise tous les moyens nécessaires pour faire entendre et valoir ses doléances envers le processus ;

Que la SOGÉÉCOM fasse valoir son insatisfaction par rapport à la direction générale et dénonce la façon dont les relations avec cette dernière impacte la communauté étudiante.

*Dûment Proposée  
Dûment Appuyée  
AU*

*Proposition :*

Que la SOGÉÉCOM considère la mise en demeure de la direction des affaires juridiques du collège, par rapport à la distribution du tract « le vrai visage de l'Administration » lors des portes ouvertes du 31 janvier, illégitime et refuse de se plier à ses demandes ;

Que la SOGÉÉCOM dénonce la mise en demeure comme forme d'intimidation antisyndicale ;

*Dûment Proposée  
Dûment Appuyée  
AU*

## **5. Procédures de clôture**

### **5.1 Questions à l'exécutif**

### **5.2 Varia**

### **5.3 Levée**

Qu'on lève l'assemblée à 14H02

*Dûment Proposée*  
*Dûment Appuyée*  
AU

